



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste N° : 31/2023\_CP DFCI

<b>Fiche de poste N° : 31/2023_CP DFCI</b>	<b>Poste : Conseiller pédagogique au département de la formation continue et de l'innovation de la DGEE</b>
<b>Descriptif et contexte du poste</b>	<p>Le département de la formation continue et de l'innovation est chargé de l'ingénierie, de la gestion et de la coordination des actions liées à la formation continue des personnels de l'éducation et des agents du service relevant de l'Etat et de la fonction publique de la Polynésie française. Le département est constitué de deux bureaux.</p> <p>Le conseiller pédagogique exerce ses missions au sein du bureau de l'ingénierie et de l'évaluation des formations des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, administratifs, techniques (ATRF/ATSS) et des personnels de la fonction publique de la Polynésie française.</p> <p>Le conseiller pédagogique œuvre au sein d'une équipe plurielle et collabore avec l'ensemble du personnel du département de la formation continue en vue d'harmoniser les stratégies ou méthodes de travail.</p> <p>Dans le cadre de ses missions, il peut être amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rédiger des documents administratifs ;</li><li>- animer des stages en tant que formateur ;</li><li>- participer à des réunions de travail liées au domaine de la formation continue ;</li><li>- porter des projets spécifiques en lien avec la formation continue et à caractère innovant ;</li><li>- participer à des actions en lien avec la formation initiale ;</li><li>- participer à des formations à l'échelle territoriale ou nationale.</li></ul>
<b>Profil et compétences requis</b>	<p>Le poste de conseiller pédagogique au sein du département de la formation continue requiert les compétences suivantes.</p> <p>Compétences opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Mettre en place des dispositifs de formation ;</li><li>-Evaluer et hiérarchiser les besoins ;</li><li>-Elaborer des études de faisabilité et un cahier de charges ;</li><li>-Coordonner un projet ;</li><li>-Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision.</li></ul> <p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Capacités rédactionnelles et de synthèse ;</li><li>-Posséder une bonne connaissance des textes officiels et institutionnels ;</li><li>-Compétences confirmées en numérique et adaptation à l'évolution liée aux TUIIC ;</li><li>-Intérêt pour les questions touchant à l'organisation scolaire et aux problématiques de l'Education et de la Formation.</li></ul> <p>Compétences comportementales et relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Avoir des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;</li><li>-Disponibilité et mobilité réelle ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service ;</li> <li>-Sens relationnel qui favorise l'écoute et la communication ;</li> <li>-Capacité d'adaptation ;</li> <li>-Sens de l'organisation.</li> </ul>
<b>Missions</b>	<p>Les missions du conseiller pédagogique, précisées dans une lettre de mission, s'articulent autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Organiser</b> la mise en œuvre des dispositifs de formation, dans les dimensions financières et administratives ; en lien avec les services de la DGEE et les responsables de formation.</li> <li>-<b>Recueillir et analyser</b> les besoins en termes de formation dans le cadre de l'élaboration du plan de formation des personnels relevant de l'Etat, en lien avec le comité de pilotage de la formation et les corps d'inspection, et des personnels de la fonction publique de la Polynésie française en lien avec la DGRH.</li> <li>-<b>Concevoir</b> des projets ou dispositifs de formation à caractère innovant. Le conseiller pédagogique définit des objectifs et conçoit des modules de formation selon la modalité la plus adaptée au public cible.</li> <li>-<b>Accompagner et soutenir</b> les acteurs de la formation continue dans la mise en œuvre opérationnelle des stages, séminaires ou événements liées à la formation.</li> <li>-<b>Communiquer</b> sur les modalités ou démarches inhérentes à la formation continue (Magistère, I-prof, Gaia, Sofia FMO...) pour encourager les personnels à s'inscrire dans une culture de formation et de développement professionnel.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<p>Le conseiller pédagogique exerce ses missions sous l'autorité directe et fonctionnelle du Chef du département.</p> <p>Son cycle de travail annuel comporte 43 semaines, 25 jours ouvrés de congés annuels. La durée du service hebdomadaire est de 39 heures.</p> <p>Il bénéficie de frais de déplacements.</p>
<b>Modalités de recrutement et dépôt des candidatures</b>	<p>&gt;Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de candidature portant l'avis de l'IEN</li> <li>- Curriculum vitae.</li> <li>- Lettre de motivation sur papier libre, adressée au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements.</li> </ul> <p>&gt;Le <b>dossier complet</b> doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1er degré de la DGEE par mail à <a href="mailto:brh1@education.pf">brh1@education.pf</a></p> <p>&gt;Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats des îles passeront l'entretien via TEAMS.</p> <p>&gt; L'entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exposé des motivations du candidat ;</li> <li>- questionnement de la commission.</li> </ul> <p>La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée selon le calendrier suivant :</p> <p><b><u>Date limite de dépôt des demandes : le 18 août 2023 avant 12h</u></b></p> <p><b><u>Lieu : DGEE, PIRA'E</u></b></p>